

Injures, diffamation, menaces de destruction d'un bien immeuble

Par apwn3985, le 19/11/2012 à 14:21

bonjour à tous,

dans le cadre d'une succession, je fais l'objet d'injures et de menaces de la part de mon frère , immiction intolérable dans vie privée , il ne manque que la pédophilie, j'ai lu à peu près tot ce qu'un célibataire peut se voir reprocher!

menace de détruire mes affaires personnelles , et d'un hangar que j'entends acheter , en quoi la jurisprudence joue dans les relation de famille ? mon entourage m'incite à ne rien faire, mon expérience m'invite à réagir !

Merci de votre réponse

Par smati, le 21/11/2012 à 22:14

Qu'entendez-vous par la jurisprudence joue dans les relations de famille?

Vous pouvez porter plainte pour harcèlement moral étant donné que les agissements de votre frère semblent répétés.

Dans un premier temps, une plainte au commissariat sera nécessaire et une confrontation sera probablement organisée. Peut être cela sera suffisant pour le dissuader de continuer.